

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10

Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

EYSINES - LE HAILLAN - LE TAILLAN - Appel d'offres ouvert - Choix du prestataire pour la mission de coordination et de mise au point d'un référentiel de projet sur le secteur de cantinolle - DECISIONS - AUTORISATION



Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des engagements des contrats de codéveloppement avec les communes d'Eysines, du Taillan Médoc et du Haillan, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite confier à un bureau d'étude une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui s'inscrit dans un processus général d'élaboration d'une stratégie concertée de développement du secteur intercommunal de Cantinolle.

En effet, entre 2009 et 2010, ce territoire constitué autour du carrefour de Cantinolle, sur les trois communes précitées a fait l'objet d'une étude préalable par l'A'Urba, dont le principal objectif était de réaliser un état des lieux dynamique de ce site, et de proposer des grandes orientations en vue de son développement futur. Ce secteur d'études englobe au sud du Taillan les espaces naturels limitrophes à la zone urbanisée, au nord est du Haillan, un tissu enclavé à l'est de la RD 1215, et enfin l'entrée de ville qui conduit à Eysines ou à Blanquefort par une avenue du Médoc progressivement mitée par des activités économiques au détriment des maraîchages.

Suite à cette étude préalable, un périmètre de prise en considération a été validé mi 2011 par le conseil de communauté par la délibération n°2011/0508 du 8 juillet 2011, afin notamment de préserver le potentiel de mutabilité de ce territoire au regard de l'étude 50 000 logements réalisée sur un périmètre plus vaste incluant en partie ce territoire et son lien avec le secteur de Carès et le centre bourg d'Eysines. L'étude 55 000 hectares devrait venir compléter cette approche territoriale, notamment sur la traduction du rapport ville/nature, les trames vertes et bleues, l'intégration et la valorisation des agricultures périurbaines, etc...

Un certain nombre d'enjeux communautaires stratégiques se croisent sur ce territoire et nécessitent une vision partagée et une coordination de son développement territorial :

- Un territoire de couture entre l'urbain et les espaces naturels: une requalification de l'entrée de ville peu lisible
- Un potentiel paysager et maraîcher important à valoriser dans l'optique du développement d'une agriculture périurbaine et de la préservation des continuités écologiques
- Un territoire où une mixité fonctionnelle réelle à développer
- Un territoire aux pratiques de mobilité à ré- inventer

L'ensemble de ces enjeux stratégiques à l'échelle de l'agglomération suppose l'**élaboration d'une stratégie d'ensemble partagée et concertée permettant de repenser les grandes vocations de ce territoire dans une vision globale et qualitative** : accueil et préservation de sites et d'équipements de niveau d'agglomération, zone d'accueil d'activités économiques parfois en contradiction avec les contraintes naturelles, question de la mixité des fonctions, question des continuités paysagères et naturelles, liens avec le cœur de bourg d'Eysines et du Taillan Médoc, maîtrise des effets induits de l'arrivée du tramway....

Aujourd'hui la multiplicité des projets et des maîtres d'ouvrage, ainsi que leur degré varié de définition, impose la mise en place d'une démarche systémique et partagée, seule susceptible de garantir la cohérence des aménagements et des phasages opérationnels sur ce territoire. Ce constat va d'ailleurs dans le sens de la demande d'ingénierie des trois communes auprès de la Communauté urbaine.

Dans ce contexte général d'élaboration d'une stratégie concertée de développement du secteur de Cantinolle et dans cette logique de mise en cohérence, la Communauté urbaine a procédé le 25/07/2012 au lancement d'une consultation dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en vue de choisir un prestataire. Ce prestataire devra jouer un rôle de coordination auprès de la Communauté urbaine de Bordeaux et des différents partenaires, tout en développant un outil de pilotage du projet de territoire.

Cette mission se décompose en 2 prestations :

- Mission 1 : décliner une stratégie globale de développement en proposant des scénarii d'aménagement: référentiel de projet – Durée 3 mois
- Mission 2 : élaborer un dispositif de pilotage et de coordination du développement de ce territoire. Durée : 1 an renouvelable 2 fois

La mission 1 suppose de :

- identifier le périmètre de réflexion et d'intervention pertinent
- consolider l'ensemble des thématiques concernées, les composantes du développement de Cantinolle, et notamment affiner la stratégie et la programmation

économique (conduite de projet, stratégie globale, habitat, développement commercial et agriculture périurbaine, équipements et services, déplacements/mobilités, environnement/espaces naturels et paysagers....)

- identifier l'ensemble des partenaires et acteurs publics et privés intervenant sur ce secteur.

Pour garantir le bon déroulement du projet, dans le cadre de la mission 2 le prestataire aura à proposer un dispositif de coordination et de pilotage, dont les ambitions dans la durée sont les suivantes :

- maintenir une dynamique de projet partenariale
- veiller à la cohérence des interventions, par un ajustement in itinere de la programmation initiale et des phasages des actions
- maintenir une vision partagée des priorités
- anticiper au mieux les risques et les difficultés pour la mise en œuvre de chaque action
- développer une réactivité certaine dans la conduite du projet.

Compte tenu du type d'accompagnement, pour ainsi dire jamais réalisé jusqu'alors sur la Communauté Urbaine en matière de projet de développement territorial de cette ampleur, il a été proposé dans le règlement de consultation d'analyser les offres des candidats au regard de deux critères pondérés de la manière suivante :

- **Critère 1** : Valeur technique : 80 %
 - Sous critère 1 : Qualité de la note méthodologique (50 %)
 - sous-critère 2 : Moyens humains mis à disposition pour de la prestation (50 %)
- **Critère 2** : Prix des prestations : 20 %

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOUE et au BOAMP le 25 juillet 2012.

La date limite de remise des offres a été fixée au 12 septembre 2012. Deux offres ont été reçues.

La CAO réunie le 28 novembre 2012, a décidé d'attribuer le marché au groupement L.Berger/Citadia pour un montant de 259 000 € HT.

En application des articles L3232-12 et L2121-13 du CGCT, les projets de marché sont mis à disposition des conseillers communautaires à la DCP, Immeuble Le Guyenne, 6^{ème} étage.

Ainsi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner l'offre du groupement L.Berger/Citadia et autoriser Monsieur le Président à signer le marché Eysines – Le Haillan – Le Taillan – Mission de coordination et de mise au point d'un référentiel de projet sur le secteur de Cantinolle, pour un montant de 259 000 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0508 du 8 juillet 2011 ins taurant le périmètre de prise en considération sur le secteur de Cantinolle

VU les codes des marchés publics et notamment ses articles33, alinéa 3 et 57 à 59

VU la décision de la CAO en date du 28 novembre 2012 attribuant le marché au groupement L.Berger/Citadia pour un montant de 259 000 € HT.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision du 28 novembre 2012, la CAO a attribué le marché Eysines – Le Haillan – Le Taillan – Mission de coordination et de mise au point d'un référentiel de projet sur le secteur de Cantinolle pour un montant de 259 000 € HT.

CONSIDERANT QUE la réalisation de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est indispensable pour l'élaboration d'une stratégie de développement territorial du secteur de Cantinolle et la garantie de sa qualité de cohérence et de qualité dans sa mise en oeuvre

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché Eysines – Le Haillan – Le Taillan – Mission de coordination et de mise au point d'un référentiel de projet sur le secteur de Cantinolle avec le groupement L.Berger/Citadia pour un montant de 259 000 € HT.

Article 2 :

La dépense résultant de ce marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal 2013, chapitre 20, article 2031 – fonction 8241 – CRB UB00 – Programme HB 28.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer le marché correspondant et l'ensemble des actes subséquents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013

Mme. CHRISTINE BOST